

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST
2 Place de la Mairie
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Février 2022 à 19 h 30

Présents: MM. BARBÉ, CHATELLIER, GUILLOUX, FOURRÉ, MMES KACOU, LE RAI-JOUSSE, CHARRIER, MM. POCHEZ, DOS SANTOS, MME DURAND-MAIGNAN

Absent: / .

Secrétaire: M. CHATELLIER .

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Suite à la démission d'un conseiller, il convient de réélire les représentants du conseil municipal qui siégeront au sein des instances communautaires de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais soit 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commission comme suit :

- commission Economie Emploi Finances Santé : M. FOURRÉ titulaire ; M. GUILLOUX suppléant
- commission Développement durable : M. CHATELLIER titulaire ; M. DOS SANTOS suppléant
- commission Tourisme : MME DURAND-MAIGNAN titulaire ; MME CHARRIER suppléante
- commission Culture : MME KACOU titulaire ; MME LE RAI-JOUSSE suppléante
- commission solidarité et jeunesse : MME CHARRIER titulaire ; M. FOURRÉ suppléant
- commission Environnement : MME KACOU titulaire ; M. POCHEZ suppléant

CDG 53 : ASSURANCES STATUTAIRES - RGPD

Le contrat d'assurance des risques statutaires se termine le 31 décembre 2022. Le conseil autorise le CDG 53 à procéder pour le compte de la commune à une demande de tarification pour le futur contrat d'assurance statutaire dans le cadre d'un marché public d'assurance.

La mission RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) a été reprise par la société e-Collectivités suite à la cessation des activités informatiques du CDG 53. Le conseil autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé et de nommer e-Collectivités en tant que DPO de la commune. Montant annuelle de la prestation 270 € TTC.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES : BUREAUX DE VOTE

Le conseil met en place les bureaux de vote en vue de l'élection du président de la République qui aura lieu les 10 et 24 avril 2022 prévus actuellement de 8 h à 19 h. Le bureau de vote est situé dans les anciens locaux scolaires au 9 rue des Charrons.

LOGEMENTS COMMUNAUX PLACE DE LA MAIRIE

Les travaux de rénovation des deux logements communaux 4 place de la Mairie sont terminés. Le conseil municipal a visité les lieux avant la réunion.

Lors de la séance qui a suivi, le conseil a fixé le montant des loyers comme suit :

- logement RDC composé d'une cuisine-séjour, une chambre, salle d'eau avec WC et garage attenant, location non meublée, loyer 300 € par mois.
- logement à l'étage composé d'une entrée, cuisine-séjour, une chambre, salle d'eau avec WC, débarras, la location sera meublée avec fourniture de la vaisselle, loyer 300 € par mois.

Pour extrait conforme.
En Mairie le 18 Février 2022
Le Maire,
Marcel BARBÉ

